

# COMPTE RENDU D'UNE MISSION HUMANITAIRE AU DJAVAKHK

AUTOMNE 2011

1/ Durée de la Mission : du Jeu. 27.10.2011 au Ma. 01.11.2011

2/ Objectifs de la mission : transporter des vêtements, des chaussures d'hiver ainsi que du matériel informatique en direction de l'Union Nationale des Arméniens du Djavakhk.

3/ Mode de transport : véhicule mis à la disposition de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris AP-HP.



4/ Partenariat :

- Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale
- Fédération Nationale de Hay Djampa
- Association Médicale Arménienne de l'Hôpital Henri- Mondor
- Assistance Publique des Hôpitaux de Paris AP-HP
- Croix Rouge Française
- Secours Populaire
- Mairie de Créteil
- Union Nationale des Arméniens du Djavakhk

5/ Financement : Total du financement de la mission = pris en charge par les responsables de la mission et la participation de particuliers, soit 2.600 € y compris les frais de douane.

6/ Distances parcourues :

- Paris – Ancona = 1850 kms
- Igoumenitsa – Bolis = 850 kms
- Bolis – Djavakhk = 1500 kms – Soit un total de 4200 kms



L'ensemble du voyage s'est très bien effectué, l'ambulance bien entretenue depuis son départ n'a eu à subir aucun problème d'ordre technique ou mécanique.





Elle a pu transporter plus de 500 kg de marchandises sur une distance de 4200 kms, à travers plusieurs pays comprenant : la France, l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Arménie Occidentale et la Géorgie.



Nous pouvons apprécier à leur juste valeur les douanes turques et géorgiennes pour leur complète collaboration.



Le véhicule ainsi que les marchandises ont été mis à la disposition de l'Union Nationale des Arméniens du Djavakhk.



Ce sera donc en tant que co-responsable de cette mission humanitaire que je transmets ma respectueuse considération à tous nos partenaires.

La mission humanitaire au Djavakhk se poursuivra en 2012, j'invite les personnes sensibles à ce type d'opération de poursuivre leur soutien sans lequel rien ne pourrait se faire.

A l'ordre du CNA – BP61 – 92224 BAGNEUX CEDEX\*

Arménag APRAHAMIAN  
Président du Conseil National d'Arménie Occidentale

\*Pour un don effectué avant le 31 décembre 2011 minuit, justifié par un reçu CERFA, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant du don, dans la limite de 513 €. Si vos dons dépassent 513 €, la déduction fiscale passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables.